L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
BUREAUX, No 75 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI, 19 AVRIL 1882.

Spectacles, Bals, &c.

NOUVEAU
JOCKEY CLUB
—DE LA—
LOUISIANE.
COURSES DE PRINTEMPS,
1882,
Cinquième Jour, Jeudi, 20 Avril.

PREMIER COURSE.—Course de vitesse pour chevaux de tous âges; $350 de prix; $200 au gagnant; $60 au second. Chevaux inscrits à vendre $1600; ils portent leurs poids par prix; pour $700, il sera accordé 10 livres; pour $500, 15 livres; pour $200, 20 livres. Tout amateur de monture de la Louisiane, qui aura cheval entré le second arrivant et le finale des courses. Distance à franchir : un mille et quart.

DEUXIEME COURSE.—$300 d'entrée; handicap pour chevaux de tous âges; $250 au premier arrivant; $50 au second. Conditions, les mêmes que celles des précédents handicaps. Distance à parcourir : un mille et demi.

Sixième Jour, Samedi, 22 Avril.

PREMIER COURSE.—"Ouverte Stakes," pour chevaux de tous âges; entrée: $25 p p.; $750 ajoutés; $600 pour le premier arrivant; $150 pour le second; M. Wm. Cottrill ajoutera à l'enjeu une coupe en argent évaluée à $600; le vainqueur de la course Pickwick devra porter 7 livres additionnelles. Distance à franchir : un mille et demi.

1. Geo. W. Watts, gr. f. Anglia, par Virgil, 4ans 4pd.
2. R. Ten. W. Watts, b. f. Minnie W., par King Lear, dam Mermaid.
3. Alexander Bros. ch. f. Lizzie McWinter, par Lexington, dam Dolcetta.
4. John Guyer, ch. g. Washington, par War Dance, dam Minnie F.
5. J. T. Hammond, F. Lion, par Pat Malloy, dam Mary L.
6. Wm. Lakeland, ch. c. Babcock, par Buckbridge, dam Bobbit Harrison.
7. R. Swerdsler, f. Ella R., par Pat Malloy, dam Penelope.
8. Hawkins & Patton, ch. g. Apollo, par Ashland or Lexington, dam Rebecca T. Price.
9. W. T. Browning, b. f. Belle Archer, par King Alfonso, dam Flevilla.

DEUXIEME COURSE.—Course de compétition pour les chevaux bâtons, âgés $300; $150 au premier arrivant; $50 au second. Aux chevaux bâtons une fois, il sera ajouté un allégement de 5 livres; deux fois, 10 livres; trois fois, 15 livres. Distance à franchir : un mille.

TROISIEME COURSE.—Sujet; $400 de handicap pour chevaux de tous âges; $300 au premier arrivant; $100 au second. Conditions, les mêmes que celles des précédents handicaps. Distance à franchir : quatre milles.

Pour toutes les courses il faudra que chevaux inscrits en plus. L'entrée pour gratuite, pour toutes les courses où les prix seront fournis par les clubs. Il ne sera pas dans d'usage pour une course non contestée, dire "walk over."

Les membres sont priés de réclamer leurs notes à la Tribune du Canal.

Les courses commencent à trois heures et finissent de l'après-midi. En cas de mauvais temps, les courses seront remises au lendemain, sur Manoir ne-dessus de la Barre du Crokmant, entre des rues Canal et St-Charles.

Indigènes "Quarter-Stretch" pour le soir.

Indigènes d'invitation $12 00
Indigènes d'un jour 10 00
Adjoindre sur les tribunes du Club 1 00

Après Ehrs au champ de course; entrée Chemin de Gentilly.

RÈGLEMENTS DE L'ADMISSION.

Après demeurer ouvrier ne sera rogné sur les Indigènes.

Les indigènes d'invitation pour les mercredi et samedi, sans permission, et ne peuvent servir qu'une fois pendant la saison.

Les indigènes dites "Quarter Stretch" demeurent aux permission qui en sont valables, mais à toutes les parties de la pelouse et du champ de course.

Aucun simples billets d'entrée ne sont pas attribués les mêmes privilèges qu'aux indigènes de "Quarter Stretch."

Les membres auront le droit de conduire sur les tribunes les dames qu'ils auront gracieusement.

Les dames et les messieurs sont priés de demeurer assis pendant la course.

Les véhicules entreront par la porte du champ de Gentilly; ceux des membres exceptés.

Il ne sera permis d'entrer par la porte du champ qu'aux membres du club et aux dames qu'ils accompagneront.

Les indigènes dites "Quarter Stretch" se procureront, 1er rue du Canal, en sortie, tickets des courses.

Les chars de la compagnie City et du Pont des Bayous, allant et venant entre la ville et le champ, partiront de la statue de City Bank les trois minutes pendant les courses.

Les ponts se vendront dans la salon du club au Crescent Hall, coin des rues Canal et St-Charles.

Juges.

R. W. SIMMONS.
John A. Morris, W. J. Rae,
A. F. Mason, Henry W. Conner,
J. L. Harris, J. E. Denny.

Juges du temps.

W. B. Kranshaar, Brooks Duvall.

Juges de la distance.

Thos. L. Airey, T. C. Semmes.

Comité de Réception.

S. H. BUCK, Président.

J. B. Labauve, C. W. Mittenberger,
H. D. Wolfson, Octave Hopkins,
J. D. Peet, W. F. Pinchard,
Frank Kennedy, Alfred Violett,
Wright Schaumburg, H. Chamesch,
W. A. Bell, Gov. F. T. Nicholls,
Geo. G. Rennegard, Jno. W. Levy,
George Gordon, Pierre Bell,
William Mohn.

Toutes les communications doivent être adressées à M. Pierre Bell, Salon Club de la Pelouse de la Nouvelle-Orléans.

R. W. SIMMONS, Président.
G. W. HOTT, Secrétaire.

BUREAU DE PRETS.
OTTO SCHWANER,
147.....RUE BARONNE.....147
ENTRE CANAL ET CONTI.
Près de la SALLE GRUNEWALD.
Avis d'Election.

BUREAU DU SHERIF CIVIL
De la paroisse d'Orléans.
Nlle-Orléans, 18 avril 1882.

CONFORMÉMENT à une proclamation émanée de Son Excellence l'Honorable Henry Clay, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, à la date du 8 avril 1882, se conformant au vouloir de la Cour de Circuit du Deuxième District de la Louisiane, pour la paroisse d'Orléans, pour remplir la vacance causée dans la Chambre des Représentants de l'Assemblée Générale de l'Etat, par la résignation de W. B. Lemonnier, qui était le Représentant du Deuxième District. Représentant de la paroisse d'Orléans.

Avis est donné par la présente qu'une élection sera lieu, suivant la loi, le 24 de la manière ordinaire, le 22 avril 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Prieur, O'Reilly, Aubry et Johnson et la ruelle Avenue, et formant une partie des lots No 2 dans le dit îlot et mesurant 34 pieds de face à la rue Aubry sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles.

Plus une autre portion de terre située dans le même îlot que celle ci-dessus décrite, étant une partie des lots Nos 4 et 2, dans le dit îlot et mesurant 30 pieds de face à la rue Prieur sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur les dites deux portions de terre et tous les droits, voies, servitudes et privilèges et dépendances qui y appartiennent. La première portion de terre formant une portion du nommé nommé de terre achetée par Michael Donnelly de feu A. E. Bonnet, conformément à un acte passé pardevant A. E. Bienvenu, notaire, le 24e jour d'avril 1866, et comprenant la totalité des lots Nos 3 et 4 du dit îlot, conformément à un plan dressé par Castaing & Coi en le 26 juillet 1866, et déposé dans le bureau du dit notaire Castaing, sous No 73, après avoir déduit des dites lots les portions enlevées du dit lot, jadis transmises par le dit Donnelly, à savoir :

1er Une certaine portion du dit lot No 2, comprenant à l'extrémité du fond du lot No 3 sur point et le dit lot No 6 touche le lot No 10 et mesurant du dit point de départ à une ligne de soixante pieds sur la ligne du fond des lots 6, 4 et 2 vers la rue Aubry, puis à angles droits 120 pieds vers la rue Johnson, puis à angles droits de 60 pieds vers la rue O'Reilly, puis à angles droits 10 pieds en arrière vers le point de départ.

2e Un certain petit morceau de terre deux (2) pieds de large sur 110 pieds de profondeur, formant partie du lot No 4, plus près de la rue Aubry et ayant les dépendances ci-dessus indiquées.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
19 avril—19,26,3,9,16,22 mai

J. Lemonier vs St. James, Chapel Affreux Blanchard, Epicoupé Charvet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 8315.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'en bas, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 20 mai 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Une certaine terrasse avec les bâtisses, etc, qui s'y trouvent, située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Derbigny, Dennis, Roman et Humville, dont des dits terrains étant désignés sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer, le 1er juin 1866, déposé à l'étude de D. L. Morley, par les Nos 1 et 2 et mesurant chacun, un pied sinon, 40 pieds de face à la rue Humville sur une profondeur de 142 pieds 6 pouces entre lignes parallèles, dont autres des dits terrains désignés sur un plan dressé par Jules Lepoutre, le 15 et 16 mai 1866, déposé à l'étude de D. L. Morley, par les Nos 1 et 2 et mesurant chacun, un pied sinon, 40 pieds de face à la rue Roman sur une profondeur de 142 pieds 6 pouces entre lignes parallèles, dont 25 pieds de face à la rue Roman sur une profondeur de 142 pieds 6 pouces et l'autre terrain, est formé de la portion du fond des terrains désignés par les numéros 13 et 14, sur le même plan et mesurant 29 pieds sur 142 pieds 6 pouces, une profondeur de 54 pieds entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
19 avril—19, 26—mai 3, 9, 16, 23.

D. H. Hopkins vs Mme Amede Volant Lambermon Edmond Abry V. Lebarre, ceux mari.

AUDIENCE SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 13,029 (ancien No 6449 de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. No 6449 —En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'en bas, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 20 avril 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Huit certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Hevia, Roubleve, Humville et Dumaine et formant les lots numérotés 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20 et 21 sur un plan dressé par Jules Lepoutre, arpenteur, le 15 mai 1866, déposé à l'étude de D. L. Morley, notaire, et ayant chacun trente et un pieds et trois pouces de front à la rue Humville sur une profondeur de cent trente cinq pieds et cinq pouces, entre lignes parallèles. Les lots numérotés trente et quarante de la même subdivision ont trente pieds et trois pouces de face à la rue Dumaine sur une profondeur de cent pieds et un pouce entre lignes parallèles; les lots numérotés trente et quarante-deux ont trente pieds six pouces de face à la rue Dumaine sur une profondeur de cent pieds et une ligne entre lignes parallèles; les lots numérotés quarante et quarante-trois ont trente pieds six pouces de large sur une profondeur de cent pieds et cinq pouces et quatre lignes de face à la rue Roubleve et de cent pieds et une ligne entre lignes parallèles, et les lots Nos 44 et 45 ont trente pieds six pouces et sept lignes de face sur la rue Roubleve, sur une profondeur de cent cinquante quatre pieds neuf pouces et sept lignes et de une ligne de plus près de la rue Dumaine et cent cinquante-deux pieds et quatre lignes sur l'autre côté.

La dite propriété a été acquise de Mme Lebarre désignée, par un acte de partage entre elle et son frère Pierre François Valentin Lebarre, en date du 20 juillet 1874, reçu devant Amédée Monet, notaire, et ayant les dépendances ci-dessus indiquées.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
19 avril—19, 26—mai 3, 9, 16, 23.

Mme Mary Christens vs Michael Donnelly.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 4901.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'en bas, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 20 mai 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Une certaine portion de terre située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Prieur, O'Reilly, Aubry et Johnson et la ruelle Avenue, et formant une partie des lots Nos 2 dans le dit îlot et mesurant 34 pieds de face à la rue Aubry sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles.

Plus une autre portion de terre située dans le même îlot que celle ci-dessus décrite, étant une partie des lots Nos 4 et 2, dans le dit îlot et mesurant 30 pieds de face à la rue Prieur sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur les dites deux portions de terre et tous les droits, voies, servitudes et privilèges et dépendances qui y appartiennent. La première portion de terre formant une portion du nommé nommé de terre achetée par Michael Donnelly de feu A. E. Bonnet, conformément à un acte passé pardevant A. E. Bienvenu, notaire, le 24e jour d'avril 1866, et comprenant la totalité des lots Nos 3 et 4 du dit îlot, conformément à un plan dressé par Castaing & Coi en le 26 juillet 1866, et déposé dans le bureau du dit notaire Castaing, sous No 73, après avoir déduit des dites lots les portions enlevées du dit lot, jadis transmises par le dit Donnelly, à savoir :

1er Une certaine portion du dit lot No 2, comprenant à l'extrémité du fond du lot No 3 sur point et le dit lot No 6 touche le lot No 10 et mesurant du dit point de départ à une ligne de soixante pieds sur la ligne du fond des lots 6, 4 et 2 vers la rue Aubry, puis à angles droits 120 pieds vers la rue Johnson, puis à angles droits de 60 pieds vers la rue O'Reilly, puis à angles droits 10 pieds en arrière vers le point de départ.

2e Un certain petit morceau de terre deux (2) pieds de large sur 110 pieds de profondeur, formant partie du lot No 4, plus près de la rue Aubry et ayant les dépendances ci-dessus indiquées.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
19 avril—19, 26—mai 3, 9, 16, 23.

D. H. Hopkins vs Mme Amede Volant Lambermon Edmond Abry V. Lebarre, ceux mari.

AUDIENCE SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 13,029 (ancien No 6449 de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. No 6449 —En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'en bas, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 20 avril 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Huit certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Hevia, Roubleve, Humville et Dumaine et formant les lots numérotés 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20 et 21 sur un plan dressé par Jules Lepoutre, arpenteur, le 15 mai 1866, déposé à l'étude de D. L. Morley, notaire, et ayant chacun trente et un pieds et trois pouces de front à la rue Humville sur une profondeur de cent trente cinq pieds et cinq pouces, entre lignes parallèles. Les lots numérotés trente et quarante de la même subdivision ont trente pieds et trois pouces de face à la rue Dumaine sur une profondeur de cent pieds et un pouce entre lignes parallèles; les lots numérotés trente et quarante-deux ont trente pieds six pouces de face à la rue Dumaine sur une profondeur de cent pieds et une ligne entre lignes parallèles; les lots numérotés quarante et quarante-trois ont trente pieds six pouces de large sur une profondeur de cent pieds et cinq pouces et quatre lignes de face à la rue Roubleve et de cent pieds et une ligne entre lignes parallèles, et les lots Nos 44 et 45 ont trente pieds six pouces et sept lignes de face sur la rue Roubleve, sur une profondeur de cent cinquante quatre pieds neuf pouces et sept lignes et de une ligne de plus près de la rue Dumaine et cent cinquante-deux pieds et quatre lignes sur l'autre côté.

La dite propriété a été acquise de Mme Lebarre désignée, par un acte de partage entre elle et son frère Pierre François Valentin Lebarre, en date du 20 juillet 1874, reçu devant Amédée Monet, notaire, et ayant les dépendances ci-dessus indiquées.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
19 avril—19, 26—mai 3, 9, 16, 23.

Mme Mary Christens vs Michael Donnelly.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 4901.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'en bas, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 20 mai 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Une certaine portion de terre située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Prieur, O'Reilly, Aubry et Johnson et la ruelle Avenue, et formant une partie des lots Nos 2 dans le dit îlot et mesurant 34 pieds de face à la rue Aubry sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles.

Plus une autre portion de terre située dans le même îlot que celle ci-dessus décrite, étant une partie des lots Nos 4 et 2, dans le dit îlot et mesurant 30 pieds de face à la rue Prieur sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur les dites deux portions de terre et tous les droits, voies, servitudes et privilèges et dépendances qui y appartiennent. La première portion de terre formant une portion du nommé nommé de terre achetée par Michael Donnelly de feu A. E. Bonnet, conformément à un acte passé pardevant A. E. Bienvenu, notaire, le 24e jour d'avril 1866, et comprenant la totalité des lots Nos 3 et 4 du dit îlot, conformément à un plan dressé par Castaing & Coi en le 26 juillet 1866, et déposé dans le bureau du dit notaire Castaing, sous No 73, après avoir déduit des dites lots les portions enlevées du dit lot, jadis transmises par le dit Donnelly, à savoir :

1er Une certaine portion du dit lot No 2, comprenant à l'extrémité du fond du lot No 3 sur point et le dit lot No 6 touche le lot No 10 et mesurant du dit point de départ à une ligne de soixante pieds sur la ligne du fond des lots 6, 4 et 2 vers la rue Aubry, puis à angles droits 120 pieds vers la rue Johnson, puis à angles droits de 60 pieds vers la rue O'Reilly, puis à angles droits 10 pieds en arrière vers le point de départ.

2e Un certain petit morceau de terre deux (2) pieds de large sur 110 pieds de profondeur, formant partie du lot No 4, plus près de la rue Aubry et ayant les dépendances ci-dessus indiquées.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
19 avril—19, 26—mai 3, 9, 16, 23.

D. H. Hopkins vs Mme Amede Volant Lambermon Edmond Abry V. Lebarre, ceux mari.

AUDIENCE SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 13,029 (ancien No 6449 de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. No 6449 —En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'en bas, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 20 avril 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Huit certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Derbigny, Dennis, Roman et Humville, dont des dits terrains étant désignés sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer, le 1er juin 1866, déposé à l'étude de D. L. Morley, par les Nos 1 et 2 et mesurant chacun, un pied sinon, 40 pieds de face à la rue Humville sur une profondeur de 142 pieds 6 pouces entre lignes parallèles, dont autres des dits terrains désignés sur un plan dressé par Jules Lepoutre, le 15 et 16 mai 1866, déposé à l'étude de D. L. Morley, par les Nos 1 et 2 et mesurant chacun, un pied sinon, 40 pieds de face à la rue Roman sur une profondeur de 142 pieds 6 pouces entre lignes parallèles, dont 25 pieds de face à la rue Roman sur une profondeur de 142 pieds 6 pouces et l'autre terrain, est formé de la portion du fond des terrains désignés par les numéros 13 et 14, sur le même plan et mesurant 29 pieds sur 142 pieds 6 pouces, une profondeur de 54 pieds entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
19 avril—19, 26—mai 3, 9, 16, 23.

L.S.L.
PRENEZ AVIS.
Que cette loterie est la seule qui leur en Etat ait été votée et autorisée par son peuple
Tous les lots payés en plein!
GRANDE CHANCE
—POUR—
UNE FORTUNE!
LE GRAND TIRAGE MENSUEL
De la Loterie à $2.
CLASSE E.
DE LA COMPAGNIE DE LA
LOTERIE
DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE
SE FERA
A
LA NOUVELLE-ORLEANS,
Mardi, 9 MAI 1882.
Ce tirage aimé que cette loterie aux autres non tient sous la surveillance immédiate et la direction du
Gén. G. T. Beauregard
DE LA LOUISIANE,
—ET DU—
Gén Jubal A. Early,
DE LA VIRGINIE.
GROS LOT:
$30,000.
1857 LOTS!
—LE TOUT SE VENDANT A—
$10,400!
Le tirage commence publiquement 11 heures du matin
Au bureau de la compagnie.
Voyez la Distribution!
100,000 Billets à $2 chacun.
LISTE DES LOTS:
1 Lot de ..... $30,000, cette $30,000
1 Lot de ..... 10,000, ... 10,000
1 Lot de ..... 5,000, ... 5,000
2 Lots de ..... 2,500, ... 5,000
4 Lots à ..... 1,000, ... 4,000
20 Lots à ..... 500, ... 10,000
100 Lots de ..... 200, ... 20,000
200 Lots de ..... 100, ... 20,000
500 Lots de ..... 50, ... 25,000
1,000 Lots de ..... 20, ... 20,000
PRIX D'APPROXIMATION
Billet entier, $2; Demi-Billet, $1.
A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE la Loterie de l'Etat de la Louisiane,
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lan.
Remarquez que
TOUS LES LOTS
—SONT—
PAYÉS EN PLEIN SUR PRÉSENTATION.
TOUTES LETTRES SANS RÉPONSE SERONT REFUS.

QUELQUES MOTS AU SUJET DE PIANOS.

Bien peu de personnes en vent les pianos qu'il faut acheter. Un grand nombre disent qu'elles préfèrent un piano importé parce que leurs mères et leurs grand-mères en avaient. Ce qui, il y a cent ans, était considéré un beau piano, serait, aujourd'hui, comme une boîte de fer-blanc; ce qui plaisait à nos ancêtres, ne conviendrait pas à nos filles. La musique, plus que bien des autres arts, est progressive, et la différence qu'il y a entre l'épinette sur laquelle exécutait Mozart, et même Beethoven, est complètement à un piano-concert, le Chéickering de nos jours par exemple,—aussi grande que celle entre un wagon-poste de nos aïeux et un chemin-de-fer Pullman d'aujourd'hui. Tandis que les fabricants européens s'en tiennent à leurs anciennes formes et échelles, les fabricants américains ont fait constamment des progrès de année en année. Les pianos américains seuls ont été améliorés et ont atteint un état de perfection qui ne peut être excédé. Les Américains obtiennent la durée par leurs plaques et leurs barres en fer, l'intensité de son par le dimensionnement de leurs cordes, la légèreté de touche par un mécanisme d'acier, la vibration par l'agrandissement de la table d'harmonie. Si un piano a un mérite quelconque, les fabricants américains l'adoptent. Il n'y a pas de patente ni de droit de reproduction sur leurs instruments. Pianos, par exemple, les pianos Chéickering de nos jours, et comparez-les avec ceux faits depuis cinquante ou soixante ans; ce progrès est très-facilement démontré. De même, les pianos Mathushekk ont des mérites patentés que nul autre piano ne possède. Le tabli des marteaux est de fer, les trous sont entourés d'érable et les marteaux sont insérés dans l'érable, ce qui leur donne la solidité du fer, et les garde dans le ton quatre fois de plus que nombre d'autres pianos. Donc, il n'est pas engageant pour le public d'acheter des pianos français sur lesquels le gouvernement reçoit environ $150.00 de droits, si un piano à meilleur son, à meilleur apparence et plus durable peut s'acheter à $100.00 de moins. Je n'ai aucun préjugé contre les fabriques étrangères, et j'ai, moi-même, vendu un grand nombre de pianos importés, mais c'est à l'époque où les fabricants américains ne faisaient que des pianos carrés. Depuis que je suis dans les affaires, j'ai toujours cherché à n'avoir que de bons pianos et à les vendre à aussi bas prix que possible. Rien n'égale que de bons pianos de première classe, je me suis fait une clientèle, étant avec orgueil les mille familles que j'ai pourvues de musique.

Respectueusement,
PHILIP WERLEIN,
135 rue du Canal.
M. et Mme Elle sont attachés au magasin.

Le Magasin de Meubles le meilleur marché du Sud.
W. G. TEBAULT,
Nos 37, 39 et 41 rue ROYALE
Ayant pris possession de nos nouveaux et spacieux magasins, nous nécessitée par l'augmentation de notre affaire, je suis maintenant prêt à offrir à meilleur et au public.
Un des plus beaux et des plus grands assortiments de Meubles qu'il soit possible de trouver au Sud.
Mes pianos et modèles en ameublements de salon et de chambre, sont pleinement au courant de tous les meubles importés ici.
N'oubliez pas le numéro des magasins et en légende:
"Le magasin de meubles le meilleur marché du Sud."
W. G. TEBAULT,
37 39 et 41 RUE ROYALE
Au bureau de la compagnie.

Pianos Plevel
VARIÉTÉS DE PAR
PLEYEL, WOLFF & CIE,
DE PARIS.
Vendus exclusivement par
Louis Grunewald
127 RUE DU CANAL ET 18
RUE BARONNE.
Les Pianos Pleyel, renommés dans le monde entier, sont connus du public depuis plus de cinquante ans. Leur supériorité sur les pianos les plus renommés en Europe et en Amérique, leur a valu le titre de "Roi des pianos." Ce sont les pianos de prédilection de tous les pianistes célèbres, et ils ont été choisis par les Empereurs et les Reines de tous les pays comme instrument de prédilection pour les salons réels et d'un instrument de premier ordre.
Les véritables Pianos Pleyel sont importés en ordinaire par LOUIS GRUNEWALD, le seul agent pour l'Etat et tout Nouvelle-Orléans.
Chaque Piano est accompagné d'un certificat signé par le Gouverneur, et assure n'est véritable sous ce certificat. Ayez en garde contre les imitations, et si vous voulez acheter le véritable Piano Pleyel, allez au magasin de musique de Grunewald, où ils vous seront offerts à des prix plus réduits et aux conditions les plus faciles.
Nouveaux arrivages par tous les navires français. Venez voir mon stock et le juger par vous-mêmes.
LOUIS GRUNEWALD,
127 CANAL et 18 RARONNE.

DRS S. & D. DAVIESON,
7 - - rue des Remparts - - 7
ENTRE CONTI ET BIENVILLE.
Dr David Davieson,
M. R. C. S. LONDRES, M. D. GIESSEN, NEW YORK.
Auteur du "Traitement d'Ouvertures en Nervous Debility," "Sexual in Marriage," etc. Consultation sur l'Anatomie, la Physiologie, et la Santé d'Ancienne de l'Ecole de Médecine, St-Louis, Mo.
Ancien assistant aux cliniques de la Ville-Orléans et des hôpitaux de Vienne et Paris. Il se trouve jusqu'à 10 avril prochain, à son adresse,
7 RUE DES REMPARTS, entre Canal et Conti.
Tous les jours de 10 a m à 2 p m et le soir de 6 à 8 heures.
Le Dr DAVIESON s'est adonné comme spécialité le traitement et la cure des
MALADIES DE NERFS,
y compris des suites d'abus et aux ruches chez de cette branche de la science médicale qu'il a tout plus, les plus fréquentes, sans, vous savez, les Dr DAVIESON, ancien assistant aux cliniques ayant pour résultat des débilités nerveuses, irritabilité nerveuse, et le perte de toute vitalité; et en toutes et trop extrêmes, et en toutes les maladies spéciales compétence en même temps que la capacité de bien des médecins en Europe et en Amérique lui permettent de guérir.
SOULAGEMENT A TOUS CEUX QUI SOUFFRENT
et qui le consultent, le Dr Davieson a été assez heureux pour obtenir des guérisons dans une
TRAITEMENTS PAR CORRESPONDANCE
Il est, cependant, préférable que nous soyons en même ait lieu, si c'est possible.
Le Dr DAVIESON appelle quand Patients qui ont pensé que leur cas était de nature désespérée ignorants, sur un fait: qu'ils ne sont qu'exceptionnelles leurs maux. Le médecin qui connaît à fond les maladies et qui travaille journellement à la faire avancer dans l'étude de la Physiologie et sait le bénéficier; et la haute science dont jouit le Dr Davieson auprès des hommes eux-mêmes, est une preuve que tous ceux qui s'adressent à lui peuvent trouver une
GUÉRISON OU UNE CURE PROMPTE ET PERMANENTE.
Le travail du Dr DAVIESON "Practical Observations" qui en est à la 160me édition, est maintenant comme un guide de valeur et avec obtenu gratuitement sur demande.
Le Dr DAVIESON peut être consulté au No 7 de la rue des Remparts, entre Canal et Conti, à la Nlle-Orléans, jusqu'au 20 avril, après quelle date son adresse sera au No 1707 rue Olivier de Lyons, où il est consulté depuis septembre dernier.
Heures de consultation à son bureau: de 10 heures a m à 2 heures p m, et de 6 à 8 heures p m. Le dimanche de 10 heures a m à 2 heures p m seulement. 15 ap—20 avril

VETEMENTS
—DE—
PRINTEMPS
—CHEZ—
GODCHAUX,
81 & 83 RUE CANAL.
Quartier-Général
—DES—
Jeunes garçons et des enfants pour les Vêtements.
Prix de 10 à 15 pour cent moins que ailleurs.
Comptant nombre de pièces nouveaux qu'on n'est jamais été montrés en notre enfants, et qui ne se peuvent trouver ailleurs pour affaire en ville.
Notre assortiment de vêtements pour messieurs et jeunes gens est jamais été plus complet que cette année. Il est plus avantageux de venir de vous en l'adresse et de la vanité.
Bureau magasin Département de Linge frais et rafraîchissant.
Un assortiment choisi avec soin des dernières et nouveautés étoffes nécessaires et ...
Il est bien spécialiste de la vente de bâtiments ...
LEON GODCHAUX,
81 et 83 rue du Canal.

VINCENT
MICAS,
Seul Agent, aux Etats du Sud, pour les célèbres
SAZERAC BRANDIES,
Seul propriétaire de l'Amer-Aromatique de
PEYCHAUD,
Agent pour les Champagnes
Duc de MONTEBELLO
ET
IMPÉRIAL COOK,
et importateur général de liqueurs et vins fins. A vendre, en gros et en détail,
No 29 RUE CAMP,
—ET—
116 RUE COMMUNE,
NOUVELLE-ORLÉANS, Lan.
AMER-AROMATIQUE DE PEYCHAUD
Distillée d'honneur décorée à la Grande Exposition d'Alsace, Allemagne, 1866.
CET AMER,
qui permet de tout ce qu'il y a de meilleur en liqueur. Mêmes amers et aromatiques dont le parfum et l'arôme les rendent très recherchés, a été apprécié par les médecins de l'estomac, et ordonnés, ainsi les liqueurs. Il en passé par les Etats-Unis, par les vapeurs, dans un pays d'eau et de sucre, en vient, et en la quantité dans un pays de Sherry, de Malaga ou de Cognac. Il est le meilleur et le plus ... à midi, de 1 à 3, même l'âge. Mêlé avec un peu d'Absinthe et d'eau, il fait une boisson stomachique dans plus agréable.
CERTIFICAT.
Nous soussignés, Docteurs-Médecins, avons prescrit l'Amer pour familles et malades de A. P. Peychaud, il avantageusement connu du public et ... Nous ... Nouvelle-Orléans, 7 Novembre 1870.
Dr P. B. Gaudet, M. D. C. Delery, D. M. P.
Dr Chaux, M. D. Gondrelle, D. M. P.
Dr C. Holliday, M. D. Dr Jos St-Martin, D. M. P.
Dr Gaudet, D. M. P. Dr Chantemesse, M. D.
Dr Rouzan, D. M. P. Dr Chas. Layton, D. M. P.
N. B.—Comme il se vend un Amer sous le nom de A. Peychaud, pour éviter toute méprise, le public devra s'assurer et les étiquettes sur les bouteilles portent le nom du fabricant.
1 Déc—1 Janv, D M J

ANNONCES JUDICIAIRES.
VENTES PAR LE SHERIF.
Eugène Kelly & Cie, Horatio Lange, subrogé, vs Caroline Elisabeth Zachariè et als.
No 5143.
Succession de J. W. Zachariè—Division K—No 1969.

COUR CIVILE DE DISTRICT, Paroisse d'Orléans.—En vertu d'un writ de fieri facias dans l'affaire premièrement ci-dessus mentionnée, et ainsi en vertu d'un ordre de vente en date du 18 mars 1882 dans l'affaire secondement ci-dessus mentionnée, les deux à moi adressées par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 20 mai 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, avantages et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlot compris entre les rues Commune, St Charles, Canal et Camp. Le dit terrain mesure vingt-deux pieds 7 pouces de face à la rue Commune sur une profondeur de quatre-vingt-six pieds six pouces vers la rue St-Charles, quatre vingt-six pieds six pouces sur le côté opposé et vingt et un pieds neuf pouces de largeur sur la ligne du fond. Etant le même désigné par le No 5 sur un plan annexé à un acte pardevant